

CNC normes comptables

ACTIVITÉS DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES COMPTABLES ET DE SES PERMANENTS

FÉVRIER 2008

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

- Message du président
- Entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes : la route vers les IFRS
- Nos voisins du sud se rallieront-ils aux IFRS?
- Abrégés du CPN : bientôt chose du passé
- Instruments financiers : projet de modification des chapitres 1535, 3855 et 3862

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2008 s'annonce cruciale pour l'information financière au Canada. Le basculement vers les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les sociétés ouvertes sera parmi les priorités de 2008. Le Conseil des normes comptables (CNC) confirmera ou modifiera la date du basculement au cours du premier trimestre et publiera au deuxième ou au troisième trimestre un exposé-sondage à portée générale sur les IFRS qu'il sera proposé d'adopter au départ. Une autre tâche urgente consiste à déterminer quels sont les problèmes importants que pose la mise en œuvre des IFRS et de mettre la main à la pâte

en vue d'y trouver des solutions efficaces. Mais même si le CNC fera son possible pour venir en aide aux préparateurs et à leurs conseillers, c'est d'abord à eux qu'il incombe de trouver une manière sensée et efficace de mettre en œuvre les principes exposés dans les IFRS. Les entreprises et les praticiens ne doivent pas en conclure pour autant qu'ils seront laissés à eux-mêmes. Ainsi, nous encourageons les intéressés de tous les secteurs d'activité à se réunir en groupes de travail pour repérer les problèmes de mise en œuvre importants et élaborer des méthodes appropriées. Ce processus permettra également de déterminer, au cours du premier trimestre de 2008, s'il y a des modifications que nous aimerions que l'International Accounting Standards Board (IASB) apporte à l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, pour faciliter l'adoption initiale des IFRS. Nous devons être très sélectifs quant à nos demandes à l'IASB et à l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC). En effet, l'IASB veut vraiment que ses normes comportent le moins possible de règles détaillées et de dispositions particulières à un secteur d'activité ou à un pays. En outre, sa capacité d'entreprendre des projets à cet égard est très limitée.

Nous disons qu'il y a urgence parce que, de l'avis même des entreprises comme des praticiens, ceux-ci doivent disposer de suffisamment de certitude pour être en mesure d'établir leurs plans de transition, de dégager les ressources nécessaires, de se former, etc. Si nous voulons que l'IASB modifie ses normes ou que l'IFRIC publie des interprétations d'ici la fin de 2009, l'IASB ou l'IFRIC doivent entreprendre des projets en ce sens dans les prochains mois, compte tenu du délai dont ils ont besoin pour suivre leur procédure officielle.

Également en 2008, des jalons importants seront atteints dans deux autres secteurs pour lesquels le CNC établit des normes. D'abord, nous déterminerons la formule qui convient le mieux à l'établissement des normes pour les sociétés fermées qui ont besoin d'établir des états financiers à vocation générale selon les principes comptables généralement reconnus et nous commencerons à préparer la mise en œuvre de cette formule. Enfin, nous prévoyons publier un appel à commentaires qui présentera nos vues préliminaires sur la stratégie à adopter concernant les organismes sans but lucratif.

Paul Cherry

Voir notre site Web à www.cnccanada.org pour les dernières nouvelles concernant nos activités en cours.

ENTREPRISES AYANT UNE OBLIGATION PUBLIQUE DE RENDRE DES COMPTES : LA ROUTE VERS LES IFRS

Il ne sera jamais trop tôt pour commencer à planifier le passage aux IFRS, lesquelles devraient être mises en œuvre par le CNC pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011¹. Toutefois, lors de la planification, il faudra se rappeler que les PCGR canadiens et les IFRS continueront d'évoluer d'ici la date prévue pour le basculement. Nous avons résumé ci-dessous les modifications qui devraient être apportées aux PCGR d'ici là. Notre conclusion est qu'un grand nombre d'IFRS ne sont pas susceptibles d'être modifiées et que les entreprises peuvent sans risque commencer à planifier le basculement en se concentrant sur ces normes.

MODIFICATION DES PCGR CANADIENS

Le tableau suivant indique l'année d'intégration des nouvelles prises de position en comptabilité aux PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Il indique aussi les meilleures estimations des dates de publication des documents. Le

tableau est susceptible d'être modifié, puisqu'il est fondé sur le programme de travail actuel de l'IASB.

IFRS ADOPTÉES LORS DU BASCULEMENT

Les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes au Canada devront adopter toutes les IFRS existantes au moment du basculement. Le CNC prévoit publier un exposé-sondage à portée générale au premier ou au deuxième trimestre de 2008, lequel contiendra l'ensemble des IFRS en date du 1^{er} janvier 2007. Cet exposé-sondage constituera une version de référence des IFRS qui seront adoptées lors du basculement. Le CNC publiera subséquemment un exposé-sondage sur les modifications supplémentaires qui auront été apportées aux IFRS entre le 1^{er} janvier 2007 et la date de basculement.

MODIFICATION DES IFRS

Les permanents du CNC prévoient que la grande majorité des IFRS en vigueur au 1^{er} janvier 2007 seront adoptées telles quelles lors du basculement. En plus des nouvelles normes citées dans le tableau ci-dessus, les permanents du CNC s'attendent à ce que les modifications suivantes

Normes susceptibles d'être intégrées aux PCGR canadiens <u>avant</u> le basculement aux IFRS ²					
	2007	2008	2009	2010	2011
Activités à tarifs réglementés	TD		En vigueur		
Immobilisations incorporelles		TD	En vigueur		
Impôts*		ES	TD		En vigueur
Partenariats*	ES	TD			En vigueur
Regroupements d'entreprises*		TD [†]			En vigueur
Résultat par action*		ES	TD	En vigueur	

*	Projet conjoint de l'IASB et du FASB.
†	Un exposé-sondage sur les participations sans contrôle devrait être publié au cours du premier trimestre de 2008.
En vigueur	Date d'application obligatoire prévue pour une entreprise dont l'exercice correspond à l'année civile. L'application anticipée est permise.
ES	Exposé-sondage publié.
TD	Texte définitif publié dans le <i>Manuel</i> .

¹ La date sera confirmée, ou modifiée, au plus tard le 31 mars 2008, à l'issue de l'évaluation de la situation par le CNC.

² Le CNC pourrait apporter d'autres améliorations mineures à des fins de conformité avec d'éventuelles modifications des IFRS correspondantes avec lesquelles convergent déjà les PCGR canadiens.

soient apportées aux IFRS³, lesquelles seront intégrées aux PCGR canadiens lors du basculement.

- Remplacement de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.
- Modification de l'IFRS 1, *Première adoption des IFRS*, à l'égard de la détermination du coût d'investissement dans une filiale lors de l'adoption des IFRS.
- Modification de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à l'égard des conditions d'acquisition des droits et des annulations.
- Modification de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à l'égard des entités sous contrôle de l'État et de la définition de partie liée.
- Modification de l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, à l'égard du classement des instruments financiers rachetables à la juste valeur au gré du porteur et des obligations découlant de la liquidation.
- Modification de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, à l'égard des éléments qui peuvent être désignés comme éléments couverts dans une relation admissible pour l'utilisation de la comptabilité de couverture.

On s'attend donc à ce que 26 des 37 IFRS existantes au 1^{er} janvier 2007 demeurent essentiellement inchangées. De plus, parmi les 11 IFRS susceptibles d'être modifiées, cinq ne devraient subir que des modifications touchant des aspects restreints de leurs exigences. Les entreprises n'ont donc aucune raison, même en tenant compte des modifications susceptibles d'être apportées, de ne pas commencer à étudier et à planifier l'adoption d'un grand nombre d'IFRS.

Personne-ressource : ian.hague@cica.ca 416-204-3270

NOS VOISINS DU SUD SE RALLIERONT-ILS AUX IFRS?

Les États-Unis n'ont pas fini de nous réserver des surprises en matière comptable. Ainsi, la Securities and Exchange Commission (SEC) a annoncé qu'elle n'exigerait plus

de rapprochement avec les PCGR américains pour les émetteurs étrangers qui déposent des états financiers établis selon les IFRS telles que publiées par l'IASB. C'est une bonne nouvelle pour les sociétés canadiennes intercotées ou qui songent à s'introduire en Bourse aux États-Unis dans un proche avenir. En effet, la stratégie du CNC prévoit l'adoption des IFRS par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, de sorte qu'elles n'aient plus à fournir un rapprochement avec les PCGR américains des informations établies selon les PCGR canadiens. Alors si votre résolution du Nouvel An est de vous familiariser avec les IFRS — comme cela devait être —, voilà une raison de plus de la tenir.

Pour les sociétés cotées au Canada, il suffit d'attendre la décision des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour savoir si l'adoption anticipée des IFRS (avant la date de basculement prévue du 1^{er} janvier 2011) sera permise.

Une autre bonne nouvelle ressort de cette décision récente de la SEC : elle prévoit une exception selon laquelle une entité qui adopte les IFRS pour la première fois n'aura à fournir des données que pour deux exercices au lieu de trois, comme il est normalement exigé, dans ses états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie. Autrement dit, lorsque votre organisation adoptera les IFRS, elle n'aura à fournir des données à titre comparatif selon les IFRS que pour un seul exercice si elle dépose ses états financiers aux États-Unis ainsi qu'au Canada.

Lorsque le CNC a entrepris sa stratégie d'adoption des IFRS, la question qui revenait souvent était : «Et les États-Unis, là-dedans? C'est notre principal partenaire commercial, non?» Bien, les États-Unis progressent rapidement. Ainsi, on a commencé à discuter des conséquences de permettre aux sociétés domiciliées aux États-Unis d'établir leurs états financiers selon les IFRS. En décembre 2007, la SEC a tenu une table ronde de deux jours pour recueillir les vues des diverses parties prenantes à ce sujet. Les participants ont convenu unanimement que les États-Unis devaient adopter les IFRS. Les opinions différaient toutefois pour ce qui est du quand et du comment. Le président du CNC, Paul Cherry, qui participait

³ Pour obtenir des renseignements sur les modifications apportées aux IFRS, veuillez visiter le site Web de l'IASB au www.iasb.org. Ce résumé ne comprend pas les modifications corrélatives apportées en raison de la publication de nouvelles IFRS ou les modifications issues du projet annuel d'amélioration des normes de l'IASB ni les corrections éditoriales. Toutefois, de telles modifications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les IFRS existantes en date du 1^{er} janvier 2007.

aux discussions, a rappelé que même si on fixe une date, celle-ci peut de toute façon être appelée à changer. Puis, le 8 janvier, le Financial Accounting Standards Board (FASB) tenait son propre panel, approfondissant certaines implications d'une éventuelle adoption des IFRS par les États-Unis. Toutes ces discussions ont fait ressortir bon nombre de questions dont le CNC du Canada a déjà débattu, entre autres quelle devrait être la durée de la période de transition, comment la formation sur les IFRS sera dispensée, si l'adoption anticipée devrait être permise et s'il faudrait limiter les choix permis dans les IFRS. Les permanents du CNC ont été consultés au sujet de ces questions. Il est réconfortant de constater que personne aux États-Unis n'a encore relevé une seule question que le CNC n'a pas déjà prise en compte pour la transition du Canada vers les IFRS.

Aux États-Unis, beaucoup de leaders d'opinion bien informés sont désormais d'avis que leur pays devrait aspirer, comme le reste du monde, à un ensemble unique de normes de qualité élevée reconnues mondialement.

Personne-ressource : karen.mccardle@cica.ca 416-204-3465

ABRÉGÉS DU CPN : BIENTÔT CHOSE DU PASSÉ

Conséquence de la stratégie de convergence avec les IFRS adoptée par le CNC à l'égard des entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, les abrégés des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) ne s'appliqueront plus après la date du basculement. (Les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes et les organismes sans but lucratif ne seront pas touchés par ce changement tant que le CNC n'aura pas établi de stratégies à leur égard.)

Mais n'aura-t-on pas tout de même besoin de directives sur les questions dont traitaient les abrégés? Un groupe de travail, formé de comptables agréés dont l'expertise porte sur les PCGR canadiens (y compris les abrégés du CPN), mais également sur les IFRS, a été chargé de seconder les permanents du CNC pour passer en revue tous les abrégés des délibérations du CPN. À la suite de

cet examen, des recommandations seront faites au CNC quant à savoir si les questions traitées dans les abrégés devraient :

- a) soit être soumises à l'IASB ou à l'IFRIC;
- b) soit faire l'objet de directives du CNC parce qu'elles font intervenir des circonstances propres au contexte canadien sur le plan légal, fiscal, réglementaire ou autre, qui n'existent pas dans d'autres pays et qui, par conséquent, ne sont pas traitées par l'IASB. Un exemple pouvant s'inscrire dans cette catégorie est celui de la question de savoir quand des modifications apportées à la législation fiscale sont considérées comme pratiquement en vigueur.

Pour chaque abrégé, l'examen des questions traitées consistera à se demander :

- a) si les IFRS donnent des directives adéquates sur ces questions — dans certains cas, il se peut que les IFRS traitent explicitement de la question ou, sans en traiter explicitement, qu'ils renferment suffisamment d'indications pour permettre aux préparateurs et aux vérificateurs d'états financiers de les résoudre;
- b) si les questions satisferaient aux critères de l'IFRIC pour la publication d'une interprétation ou à ceux de l'IASB pour la modification d'une norme (par exemple, par l'entremise du processus d'amélioration annuelle) — il est arrivé que l'IFRIC rejette des projets qui lui avaient été proposés, au motif qu'ils étaient de l'ordre des guides d'application plutôt que de l'interprétation des IFRS;
- c) si les problèmes demeurent d'actualité, étant donné que les plus vieux abrégés ont été publiés il y a 19 ans.

Afin de favoriser la transparence du processus, des décisions préliminaires seront mises en ligne à www.cncanada.org à mesure que l'examen progressera. On s'attend à ce que l'examen soit terminé au cours du deuxième trimestre de 2008. Le CNC examinera alors les résultats et déterminera la suite des choses.

Personne-ressource : nancy.estey@cica.ca 416-204-3271

INSTRUMENTS FINANCIERS : PROJET DE MODIFICATION DES CHAPITRES 1535, 3855 ET 3862

Les demandes du Comité consultatif sur l'information différentielle, qui souhaite que des modifications soient apportées aux chapitres 1535, «Informations à fournir concernant le capital», 3855, «Instruments financiers — comptabilisation et évaluation», et 3862, «Instruments financiers — informations à fournir», ont abouti à la publication de deux exposés-sondages, dont il est possible de commenter les propositions jusqu'au 29 février 2008. Le CNC prévoit finaliser les textes définitifs au cours du deuxième trimestre de 2008.

Dans le premier exposé-sondage, *Instruments financiers : options de règlement anticipé incorporées*, il est proposé de modifier les critères du chapitre 3855 qui servent à déterminer si de telles options sont étroitement liées à leurs contrats hôtes. Cette modification, qui serait d'application générale, prévoit qu'une option qui indemnise le prêteur pour les intérêts perdus sur réinvestissement serait considérée comme étroitement liée à l'instrument d'emprunt hôte. La modification proposée s'appliquerait pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et l'adoption anticipée serait permise.

Dans le second, intitulé *Instruments financiers : entreprises sans obligation publique de rendre des comptes*, il est proposé de modifier les chapitres 1535, 3855 et 3862. Ces modifications s'appliqueraient aux entreprises sans obligation publique de rendre des comptes (ESOPRC).

Informations fournir concernant le capital

La majorité des ESOPRC n'étant pas dotées d'une structure de capital complexe exigeant une gestion active, le CNC a conclu que la valeur des informations à fournir aux utilisateurs des états financiers d'une ESOPRC conformément aux exigences du chapitre 1535 n'en justifiait pas les coûts. Toutefois, une ESOPRC soumise à des exigences externes en matière de capital serait tenue d'indiquer :

- la nature de ces exigences et la façon dont elle gère son capital pour y satisfaire;
- si elle s'est conformée aux exigences en question durant l'exercice considéré;
- dans la négative, les conséquences de la non-conformité.

Instruments financiers — comptabilisation et évaluation

Beaucoup de contrats courants comportent des composantes qui doivent en général faire l'objet d'une évaluation distincte à la juste valeur. Le CNC a toutefois conclu que cela n'apporte pratiquement rien aux utilisateurs des états financiers des ESOPRC dans le cas des contrats qui visent à satisfaire les besoins prévus de l'entité en matière d'achat, de vente ou de consommation. Selon l'exposé-sondage, les ESOPRC ne seraient pas tenues de déterminer si les contrats non financiers sont des dérivés ou contiennent des dérivés incorporés, dans le cas de contrats où les risques se limitent à des variations du prix de l'élément sous-jacent, à des fluctuations des taux de change ou à la possibilité d'un manquement du cocontractant à ses obligations.

Le CNC a également conclu que le coût de l'examen des contrats préexistants afin de déterminer s'ils contiennent des dérivés incorporés serait excessif par rapport aux avantages, le cas échéant, pour les utilisateurs des états financiers. Les ESOPRC ne seraient donc pas tenues d'examiner les contrats antérieurs au premier jour d'un exercice se terminant au plus tard le 31 décembre 2008.

Instruments financiers — informations à fournir

Les ESOPRC ne seraient pas tenues de préparer et de fournir une analyse de sensibilité pour chacun des types de risques de marché auxquels elles sont exposées. Le CNC a décidé de dispenser toutes les ESOPRC de l'obligation en question étant donné que les utilisateurs de leurs états financiers n'ont pas besoin de ces informations.

Personne-ressource : kate.ward@cica.ca 416-204-3437

CLARIFICATION

Une clarification a été apportée le 28 janvier aux points saillants de l'exposé-sondage sur le projet de modification des chapitres 1535, 3855 et 3862 et au document d'accompagnement «Historique et fondement des conclusions».

Président du CNC

Paul Cherry, FCA
416-204-3456
paul.cherry@cica.ca

Directeur

Peter Martin, CA
416-204-3276
peter.martin@cica.ca

Directeurs de projets

Greg Edwards, CA
416-204-3462
greg.edwards@cica.ca

Nancy Estey, CA
416-204-3271
nancy.estey@cica.ca

Kamalesh Gosalia, CGA
(secrétaire du CNC)
416-204-3282
kamalesh.gosalia@cica.ca

Ian Hague, CA
416-204-3270
ian.hague@cica.ca

Karen Jones, CA
416-204-3463
karen.jones@cica.ca

Harry Klompas, CA
416-204-3236
harry.klompas@cica.ca

Grace Lang, CA, CPA (IL)
416-204-3478
grace.lang@cica.ca

Karen McCardle, CA
416-204-3465
karen.mccardle@cica.ca

Karlene Mulraine, CA, CPA (NH)
416-204-3466
karlene.mulraine@cica.ca

Rebecca Villmann, CA, CPA (IL)
416-204-3464
rebecca.villmann@cica.ca

Mark Walsh, FCA
416-204-3453
mark.walsh@cica.ca

Kate Ward, CA
416-204-3437
kate.ward@cica.ca

Adjointe administrative

Florita Dinglasan
416-204-3279
florita.dinglasan@cica.ca

Secrétaire administrative

Marites Alvarez
416-204-3285
marites.alvarez@cica.ca

Préparé sous la direction de :

Karlene Mulraine, CA, CPA (NH)

Des exemplaires de CNC peuvent être obtenus sur le site Web du CNC à l'adresse www.cncanada.org, ou en communiquant avec Florita Dinglasan.

Conseil des normes comptables

277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Available in English

EXPOSÉ-SONDAGE DE L'IASB SUR LES PARTENARIATS

En plus des permanents du CNC, plusieurs organisations canadiennes ont répondu à l'exposé-sondage *Partenariats* de l'IASB. Il est important de transmettre des commentaires à l'IASB car, si elles sont approuvées, les propositions de l'exposé-sondage feront partie des PCGR canadiens lorsque nous adopterons les IFRS. C'est pourquoi le CNC encourage ses commettants à transmettre directement à l'IASB leurs commentaires sur tous les documents de consultation que publie ce dernier.

COLLOQUE NORD-AMÉRICAIN SUR LES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Colloque nord-américain sur les IFRS est un événement international d'importance qui se tiendra à Toronto. Ce sera l'occasion pour Sir David Tweedie et d'autres membres de l'IASB de se réunir en Amérique du Nord. Le colloque est présenté par :

- l'International Accounting Standards Committee Foundation;
- l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les IFRS sont en voie de s'imposer partout dans le monde, alors que les marchés mondiaux des capitaux exigent une meilleure comparabilité de l'information financière. Les sociétés nord-américaines ne sont pas en reste. En effet, le Canada entend adopter les IFRS d'ici 2011 et la SEC des États-Unis a récemment levé l'obligation de rapprochement avec les PCGR américains pour les sociétés étrangères, ce qui ouvre la voie au dépôt de documents établis selon les IFRS auprès de la SEC.

Cet important colloque vous aidera à entreprendre votre transition aux IFRS. Vous y obtiendrez un éclairage essentiel de la part :

- de l'International Accounting Standards Board;
- du Conseil des normes comptables du Canada;
- du Financial Accounting Standards Board des États-Unis;
- des autorités de réglementation en valeurs mobilières des États-Unis et du Canada;
- d'experts dans la mise en œuvre des IFRS.

Pour obtenir de plus amples détails sur l'inscription au colloque :

Téléphone :

En Amérique du Nord : 1-800-465-9670 (sans frais)

Ailleurs dans le monde : 00-1-416-593-7744

Courriel : IFRS@andlogistix.com

Pour vous tenir au fait des activités du CNC, y compris la publication de tous les exposés-sondages, abonnez-vous à notre service d'avis par courriel sur le site Web du CNC à l'adresse www.cncanada.org, sous la rubrique **Demeurez informé!**